

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Conseil d'Administration du 12 janvier 2011
Compte-rendu

Présents :

Le Président :	Bruno GAUDIN
Le Directeur de l'ENSAPLV :	Guy AMSELLEM
Collège des enseignants :	Jacqueline ANCELOT, Anne D'ORAZIO, Jean HARARI, Gérald GRIBE
Collège des administratifs :	Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI
Collège des étudiants :	Ido DWECK, Pierre FARRET, Ghali GHOMARI
Personnalités extérieures :	Francine DEMICHEL, Maxime GERAUT
Excusés :	Albert-Gilles COHEN, Chris YOUNES, Eric HAZAN, Stan NEUMANN, Bernard LANDAU, Pierre PAULOT, Jihad EL OBADDI, Pierre-Emmanuel ESCOFFIER, Pol-Alain NEDELEC, Abigail ERENATI, Christian MUSCHALEK
Invité(e)s :	Florence TOUCHANT, Directrice Adjointe, Marléna GORGE, Secrétaire générale

Ordre des questions traitées en séance :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2010.
- 2) Approbation des profils de postes mis au concours pour la rentrée 2011/2012.
- 3) Admissions post-bac : bilan, propositions, frais de pré-inscription.
- 4) Bilan du bi-cursus.
- 5) Approbation du choix du nouveau logiciel de gestion administrative et pédagogique.
- 6) Questions diverses :
 - examen de la demande de subvention de l'association Centre Partir ;
 - demande de prolongation d'un congé pour HDR ;
 - information sur le bilan de la CRI ;
 - charte graphique et identité visuelle de l'ENSAPLV.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France
Tél. : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01
www.paris-lavillette.archi.fr



Le président ouvre la séance à 14h31.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2010

Les modifications demandées par Philippe Bourdier et Jean Harari sont approuvées.

Philippe Bourdier précise :

Association La Villette Etudiante :

Questionnée sur la récente mobilisation sur les retraites, un membre étudiant de l'Association La Villette Etudiante indique que cette dernière n'est pas engagée politiquement. Un administrateur du collège étudiant demande que cette précision soit portée au procès-verbal.

P. Bourdier conteste que l'étudiant puisse tenir de tels propos au nom de l'Association La Villette Etudiante. Encore moins qu'elle puisse être portée au CR du CA comme une position « officielle ».

Cette position ne figure ni dans les statuts de l'association, ni dans les relevés de décisions d'Assemblée générale de l'association.

Cette remarque ne peut donc être qu'un souhait et une prise de position personnelle de l'Etudiant.

Décision :

Le compte-rendu du CA du 8 décembre 2010 est approuvé par 9 voix pour et 1 abstention sous réserve des modifications demandées.

2) Approbation des profils de postes mis au concours pour la rentrée 2011/2012

G. Amsellem rappelle que 4 postes sont concernés : 3 postes qui avaient été mis à la mutation, dont les profils avaient été approuvés lors du CA du 18 octobre, auxquels s'ajoute celui de Christian Morandi, dont la mutation à l'ENSA de Val de Seine a été approuvée par la CAP ministérielle.

1 - Profil de poste de Maître-Assistant, VT, dominante Asie-Pacifique, ouvert au concours en externe

Le profil est inchangé par rapport à celui publié pour la mutation, il est ouvert en externe.

Décision:

Le profil de poste Maître-assistant, VT, dominante Asie-Pacifique, ouvert au concours en externe est approuvé à l'unanimité.

2 - Profil de poste de Professeur, VT, dominante Paysage, ouvert au concours en externe

La candidature de Y. Nussaume sur ce poste ouvert à la mutation n'a pas été acceptée par la CAP, au motif que les 3 ans d'usage n'avaient pas été effectués. Le profil n'a pas pu être soumis à la CPR, qui s'est réunie avant la CAP ; il est identique à celui ouvert à la mutation ; il est proposé d'ouvrir ce poste en externe.

Les modifications suivantes sont demandées :

IV/ Titres ou diplômes requis

Modifier : Formation de paysagiste et éventuellement d'architecte
 Formation universitaire (doctorat) ou domaines de recherches avérées et de productions personnelles reconnues sont souhaitées.

IV/ Expériences et compétences souhaitées au regard du poste

Ajouter en début de liste : - Pratique du projet de paysage

En effet, il apparaît que le profil diffusé est trop théorique sur l'enseignement du paysage et pas assez professionnel. En outre il n'est pas fait mention de l'activité de projet. Il semble nécessaire de rendre la charge d'enseignement cohérente avec le profil recherché, de recadrer les objectifs souhaités et la méthode envisagée. Cependant, il apparaît difficile de changer un profil de poste en cours de procédure.

Il est précisé qu'un travail de recensement, d'identification et d'approche des candidats susceptibles de se présenter est à envisager sur ce poste.

Décision:

Le profil de poste modifié de Professeur, VT, dominante Paysage, ouvert au concours en externe est accepté par 7 voix pour et 1 abstention.

3 – Profil de poste de Maître-assistant, SHS, ouvert au concours en interne

Le profil reste inchangé par rapport à celui proposé à la mutation et ouvert en interne.

Décision:

Le profil poste Maître-assistant, SHS, ouvert au concours en interne est approuvé à l'unanimité.

4 – Profil de poste de Maître-assistant ATR ouvert au concours en externe

Le profil, approuvé par la CPR, est maintenu dans le champ ATR qui était le champ d'origine de cet enseignement. Or dans le profil proposé, la connaissance du dessin manuel disparaît au profit de celle des principaux outils numériques.

Aussi, dans l'attente d'une évaluation de cet enseignement, le CA estime préférable de recruter un enseignant associé sur ce poste, qui ne sera donc pas mis au concours à la rentrée prochaine.

Décision:

Le profil de poste de Maître-assistant ATR ouvert au concours en externe est rejeté par 7 voix contre et 1 abstention.

3) Admissions post-bac : bilan, propositions, frais de pré-inscription

Cette question sera examinée lors du prochain CA.

4) Bilan du bi-cursus

Cette question sera examinée lors du prochain CA.

5) Approbation du choix du nouveau logiciel de gestion administrative et pédagogique

L'actuel logiciel de gestion pédagogique, Gaspar, arrive en fin de vie. Il faut donc le remplacer. Pour choisir l'outil logiciel destiné à le remplacer, l'école a constitué un groupe de travail interne composé de deux personnes du service de la pédagogie et de la vie étudiante (dont la responsable du service), d'un informaticien et d'un agent du service des relations internationales.

Ce groupe de travail avait pour mission de procéder à une étude comparative détaillée des différents logiciels existants afin d'éclairer le choix de l'ensemble des utilisateurs de l'école. Il a notamment assisté à des présentations de différents logiciels de gestion pédagogique, en particulier de Taïga, à l'ENSA de Paris Belleville, le 11 juin 2010 et d'Apogée, à l'ENSA de Grenoble, le 5 juillet 2010.

Au terme de son étude, le groupe de travail a élaboré un dossier comparatif, qu'il a adressé à l'ensemble des utilisateurs, ainsi qu'aux enseignants en informatique et aux informaticiens de l'école.

La note qui a été transmise au CA résume les éléments de ce dossier.

Taïga est un logiciel « maison » développé d'abord par l'ENSA de Marseille, prescrit par la DAPA, puis déployé dans de nombreuses écoles d'architecture. Il est séduisant car il donne l'impression d'avoir été conçu pour les écoles d'architecture.

Il présente cependant de graves inconvénients :

- aucune documentation technique écrite. Donc rien n'est écrit sur ses fonctionnalités ou le cahier des charges qui avait présidé à son élaboration ;
- il n'est pas compatible avec Move-on (logiciel utilisé par l'école pour gérer la mobilité internationale) ;
- il n'est doté d'aucun dispositif de suivi de type « hot line », qui permette d'être sûrs que nos demandes seraient prises en compte ;
- c'est un produit qui repose sur un seul homme. Tout se trouve dans la tête de l'informaticien qui l'a développé. Nous n'avons aucune garantie sur l'évolution du produit si cet informaticien quittait l'école de Marseille ;
- le logiciel, qui a été développé avec des moyens internes, est réputé gratuit, mais cela ne veut pas dire que son déploiement ne coûterait rien : il faudrait des budgets de matériels (achat d'un nouveau serveur), de prestations (migration des données...) et de formation. Or, il est impossible d'évaluer ces coûts et de programmer, techniquement et financièrement, un projet de déploiement de cette application ;
- enfin, ce logiciel suppose une décentralisation des données à Marseille. Cela signifie que notre école perdrait la maîtrise administrative et pédagogique de l'outil.

Le logiciel Apogée représente le cas de figure symétrique.

Il jouit d'une importante renommée, est utilisé dans de nombreux types d'établissements d'enseignement supérieur, est entièrement documenté, dispose d'une hot line avec des interlocuteurs techniques, est localisé dans l'établissement utilisateur.

Il n'est pas fait spécifiquement pour les écoles d'architecture.

Ses points forts sont les points faibles de Taïga :

- il est compatible avec d'autres outils logiciels et donc avec d'autres établissements que les ENSA, en particulier les universités appelées à être nos futurs partenaires de PRES ;
- il offre des garanties sur le long terme, dispose de sources écrites, permet à l'établissement utilisateur d'être autonome, dispose d'une base test qui permet de programmer sereinement le déploiement...

À l'issue d'une discussion approfondie avec les représentants de l'ensemble des utilisateurs, enseignants et administratifs, le choix s'est porté à l'unanimité sur le logiciel Apogée. Il est demandé au CA de se prononcer sur ce choix.

Les administrateurs partagent l'analyse et les préconisations du groupe de travail.

Francine Demichel estime que l'école doit faire le choix d'Apogée. Elle pense qu'à terme, l'association à un PRES contraindra toutes les écoles d'architecture à utiliser Apogée.

Décision :

Le choix du logiciel Apogée est approuvé à l'unanimité.
--

6) Questions diverses

- Examen de la demande de subvention de l'association Centre Partir.
- Cette question sera abordée lors du prochain CA.

- Demande de prolongation de congés de Valérie Nègre dans le cadre de sa préparation à l'Habilitation à Diriger des Recherches. En effet, bien que le travail d'identification des sources du corpus soit terminé, il reste un travail de rédaction conséquent.

Décision :

La demande de Valérie Nègre est acceptée à l'unanimité.

- Information sur le bilan de la CRI

Christian Muschalek à qui le CA, lors de sa dernière réunion, avait demandé à de contribuer à l'établissement de ce bilan, a finalement décliné la proposition qui lui était faite.

Prenant acte de sa décision, B. Gaudin et G. Amsellem ont adressé aux membres de la CRI une note qu'ils ont co-signée, leur demandant d'élaborer eux-mêmes ce bilan, en distinguant :

- les éléments d'appréciation techniques et financiers, qui seront fournis et synthétisés par le service de RI ;
- l'évaluation pédagogique qui sera faite par les enseignants de la CRI.

Cette note demande que ce double bilan, technico-financier et pédagogique, soit transmis pour la mi-février, afin d'être discuté lors du CA du 9 mars.

S'agissant de l'évaluation pédagogique, les membres du CA proposent de dresser dans un premier temps un bilan succinct des 3 types d'échanges internationaux : mobilité étudiante, voyages d'études et workshops. Ils suggèrent de solliciter Eric Locicero, membre de la CRI, et Marc Bourdier, largement impliqué dans les échanges internationaux, pour faire ce bilan pédagogique.

Il est demandé de préciser, lors de la prochaine CRI qui se tiendra le jeudi 20 janvier, que les conventions Erasmus ne sont pas bloquées.

- Identité visuelle de l'ENSAPLV et charte graphique

Jean Harari a souhaité que la proposition de Susanna Shannon, qu'il avait sollicitée pour mener une réflexion sur la mise en page et la conception graphique des publications de l'école, et en particulier de son programme pédagogique, soit transmise aux membres du CA.

G. Amsellem propose que cette réflexion sur les publications à caractère pédagogique soit étendue à l'ensemble de l'identité graphique de l'école : courrier, affiches, signalétique interne et externe, site web, voire logo. Il estime souhaitable que cette réflexion débouche sur une consultation ouverte.

Un groupe de travail sera constitué afin de réfléchir ces questions et d'élaborer un cahier des charges en vue d'une consultation.

- Dates des prochains CA :

- mardi 8 février 2011, à 14h00, points à l'ordre du jour :
 - Admissions post-bac : bilan, propositions, frais de pré-inscription ;
 - Bilan du bi-cursus ;
 - Examen de la demande de subvention du Centre Partir.

- mercredi 9 mars 2011, à 14h00, points à l'ordre du jour :
 - PRES ;
 - Bilan CRI.

- mardi 5 avril 2011, à 9h30, point à l'ordre du jour :
 - présentation du compte financier 2010.

Le Président du CA lève la séance à 18h12.

Bruno Gaudin
Président du Conseil d'administration